

Segré

L'Écurie de la 2^{de} chance veille sur ses ex-protégés

La structure, installée à Combrée, suit la destinée de ses anciens chevaux de course « retraités » et reconvertis à l'équitation. Grâce à un contrat original et des acheteurs qui partagent leur philosophie.

L'initiative

Plus de six cents. C'est le nombre de chevaux de course à la retraite sauvés de l'abattoir depuis que l'Écurie de la seconde chance a été créée à Combrée, en 2009. « **Une goutte d'eau dans l'océan** », relativise Amélie Pichon, qui gère la structure avec son compagnon, Sylvain Martin.

Mais, tout de même, un point de chute qui leur a évité de partir « **dans le mauvais camion** ». Car tel est le destin de ces animaux lorsqu'ils ne peuvent plus courir. Ici, ils sont rééduqués pour devenir aptes à être montés et achetés par des cavaliers amateurs.

Amélie et Sylvain sélectionnent ces chevaux réformés des courses selon des critères physiques et mentaux. En clair, seront réformés les chevaux pas trop « usés » par les courses.

« Une traçabilité à vie »

Or, 70 % des chevaux présentés ne répondent pas aux exigences. « **C'est pour eux que nous avons créé Sauveruncheval.com, l'autre activité de l'écurie** », répond cette passionnée du monde équestre.

Souvent donnés, ces équidés ne sont pas rééduqués et sont vendus entre 300 et 900 €, quand un cheval réformé coûte, lui, entre 1 500 et 4 000 €. « **Mais ils trouvent toujours preneurs, même ceux qui ne peuvent pas être montés.** »

Mais que sont devenus tous les chevaux qui passent par là ? Cette question, l'Écurie de la seconde chance y répond sur son site web depuis l'été 2013. « **Les anciens propriétaires, éleveurs ou entraîneurs, sont friands de nouvelles. Certains nous appellent ou envoient des courriels.** » Ce qui a donné l'idée à cette fille d'éleveurs de créer la rubrique « Que sont-ils devenus ? ».

C'est que ces anciens pensionnaires ne sont pas lâchés dans la na-



Tuckerstown, un cheval de course revenu de loin, a permis à son nouveau propriétaire, Gatien Magère (à gauche), d'être champion d'Europe de polocrosse en 2013. À droite, Sylvain Martin, fondateur de l'Écurie de la seconde chance.

ture comme cela. Un contrat bien ficelé, soigneusement pensé avec un avocat, lie l'acheteur à l'écurie. Ce document lui interdit notamment de mener le cheval à l'abattoir ou de le faire participer à une course.

Et l'oblige à respecter les soins qu'il doit suivre et à lui offrir des conditions de vie décentes. Si le propriétaire change, il devra être connu de l'écurie et ces mêmes règles continueront à s'appliquer. « **Ce qui assure une traçabilité à vie** », souligne Amélie.

Un cheval revenu de loin

Un signe qui montre toute l'attention portée à ces chevaux. Et qui dé-

passé le cadre de la simple activité marchande. Le profil des acheteurs s'en ressent également. « **On n'a pas affaire à des consommateurs, mais à des gens qui adhèrent à notre philosophie.** »

Rien d'étonnant, donc, à ce que ces acheteurs donnent ensuite régulièrement des nouvelles à l'écurie. Ce qui permet à Amélie de savoir ce que deviennent ses anciens pensionnaires.

« **Une cavalière amateur est parvenue à monter Charvico, un cheval de course puissant, sans mors et à la cordelette ! Et aujourd'hui, elle lui fait faire la révérence, le pas espagnol...** »

L'histoire de *Tuckerstown*, du programme Sauveruncheval.com, est encore plus étonnante.

« **Il avait des problèmes de raidier quand il marchait. Un jeune homme, venu du Nord, voulait absolument le prendre pour faire du polocrosse. Sincèrement, j'avais des réserves.** »

Mais, quelques mois plus tard, le jeune nordiste est devenu champion d'Europe avec sa monture.

« **Ce n'était pas un cheval parfait pourtant. Mais quand on en prend soin, cet animal sait vous le rendre.** »

Wissem AGUIR.